

Immigration, asile et traite des êtres humains

LE modèle marocain d'intégration en matière de politique d'immigration est presque fini. C'est ce qui a été annoncé récemment à Rabat, lors de la troisième rencontre avec la société civile dédiée à la nouvelle politique d'immigration et d'asile. Organisée par le ministère chargé des MRE et des Affaires de la Migration, cette réunion a été consacrée, entre autres, à la présentation de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la nouvelle politique de migration et dans laquelle sont également impliqués le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) et la Délégation Interministérielle des Droits Humains (DIDH).

Dans ce sens, trois avant-projets de loi, très attendus, relatifs à l'immigration, à l'asile et à la traite des êtres humains sont présentés à la discussion.

S'agissant de la loi sur l'immigration, la mise à niveau de son cadre juridique s'est basée aussi bien sur le référentiel international (droit international des droits de l'Homme, législations comparées...) que sur le référentiel national (Instructions Royales relatives à la nouvelle politique migratoire, Discours Royaux...).

L'examen de la loi actuelle sur l'immigration, par la sous-commission en charge de ce volet, a permis, après avoir relevé un certain nombre de lacunes et de limites, de formuler des propositions dont la définition des concepts conformément aux instruments inter-

nationaux, la définition des droits substantiels et procéduraux, la clarification des procédures relatives à l'entrée et au séjour et l'amendement des lois sectorielles concernant particulièrement la liberté syndicale, la liberté d'association et le code électoral et la décentralisation de services chargés de l'emploi des migrants et casier judiciaire.

En ce qui concerne la loi sur l'asile, l'élaboration de l'avant-projet a consisté à se baser sur les Hautes Orientations Royales (septembre 2013), l'article 30 de la Constitution de 2011, des recommandations du CNDH (septembre 2013) et de la loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc et son décret d'application d'avril 2010...

De même, pour l'élaboration de l'avant-projet, le référentiel international a été pris en

compte dont la convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés et son protocole de 1961.

Les expériences étrangères en la matière ont été, elles-aussi, prises en considération dont le code français de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CEDESA), la loi belge sur l'accès au territoire et la loi suisse sur l'asile...

L'avant-projet comprendrait une soixantaine d'articles répartis sur plusieurs chapitres qui traitent des aspects juridiques, institutionnels ou procéduraux en matière d'asile.

Il prévoit la mise en place d'un nouveau dis-

A. CHANNAJE

Suite en page 3

2ème Festival national de la poésie Honneur aux poétesses marocaines

La 2ème édition du festival national de la poésie, organisé samedi dernier à Ifrane, a rendu hommage à de grandes figures féminines du paysage poétique marocain.

Initié dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de la poésie, le festival a honoré les poétesses Amina Lamrini, Malika Ben Mansour, Malika Assal, Ilham Zouirik et Aicha Hamou.

Cette manifestation, devenue rendez-vous culturel incontournable, a été marquée par une série d'activités artistiques et culturelles dont des lectures de poésie par une pléiade de poètes marocains connus ou en herbe.

Le festival initié par la délégation provinciale du ministère de l'Education nationale a été marqué aussi par un concours de poésie scolaire et la remise des prix aux meilleurs poètes et poétesses de la ville.

La poésie amazigh n'était pas restée, un hommage ayant été rendu à la poétesse berbère Ai-

cha Hammou pour sa riche contribution littéraire à la poésie marocaine.

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) considère que Journée mondiale de la poésie, célébrée le 21 mars de chaque année, comme l'occasion de rendre hommage à ces hommes ou femmes «qui s'évertuent à bâtir un monde meilleur avec, pour seul outil, une parole libre, qui imagine et qui agit».

«Les poètes accompagnent les mouvements civiques et savent alerter les consciences sur les injustices du monde autant qu'ils éveillent à ses beautés», précise l'organisation onusienne soulignant que «la poésie permet à l'individu, comme à la société tout entière, de retrouver et d'affirmer son identité».

Cette seconde édition du festival a été organisée en partenariat avec le forum Abdeslam Al Himer pour la pensée et la créativité, la province et les conseils provincial et urbain d'Ifrane.